

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Place des coteaux du Bel  
Air – Acquisition à  
l'euro symbolique des  
volumes 3 (revêtement  
de la dalle) et 4 (tunnel)  
appartenant à la  
SEMAGER**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 9 juillet 2010  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Sous-Préfecture  
le 13 juillet 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE\*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Étaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

\* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

**N° DE DOSSIER** : 10 D 10

**OBJET** : PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DES VOLUMES 3 (REVÊTEMENT DE LA DALLE) ET 4 (TUNNEL) APPARTENANT À LA SEMAGER

**RAPPORTEUR** : Monsieur STUCKERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville poursuit l'acquisition des lots et des volumes nécessaires à la réalisation de l'opération de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air.

Les volumes 3 et 4 de l'état descriptif volumétrique de la copropriété la résidence « ARPÈGE » parkings souterrains, correspondant respectivement au revêtement de la dalle (volume 3) et au tronçon du boulevard Hector Berlioz couvert par la dalle (tunnel, volume 4), appartiennent à la SEMAGER.

La Ville a sollicité Monsieur le Président de la SEMAGER pour acquérir les volumes 3 et 4 de l'état descriptif volumétrique de la copropriété.

Cette cession est envisagée à l'euro symbolique car la Ville assume, depuis la création de la dalle du Bel Air, l'entretien et l'aménagement de ces espaces.

Le Conseil d'Administration de la SEMAGER, qui s'est réuni le 8 juin 2010, a approuvé la cession dans les conditions susvisées et autorisé son Président à signer tous actes relatifs.

France Domaine a confirmé la valeur de cette cession par avis en date du 17 juin 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition des volumes 3 et 4 de l'état descriptif volumétrique de la copropriété cadastrée AT 848 appartenant à la SEMAGER.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

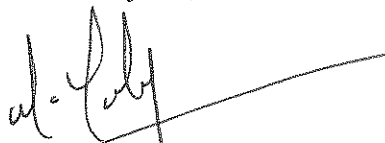
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'acquisition des volumes 3 et 4 de l'état descriptif volumétrique de la copropriété cadastrée AT 848 appartenant à la SEMAGER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines